

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 705****8 juillet 2004****SOMMAIRE**

A Pro-Peau, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	33819	Helarb S.P.N., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33826
Alca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33811	Immoeuro.Com Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33814
Alca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33812	IPMC, International Participation and Management Consultants S.A. . . . .	33840
American-Pressing, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	33829	Itaca International S.A., Bertrange . . . . .	33796
Aviva Alternative Funds Sicav, Luxembourg . . . . .	33827	Itaca International S.A., Bertrange . . . . .	33797
Aviva Corporate Services S.A., Luxembourg . . . . .	33828	Jacma S.A.H., Luxembourg . . . . .	33835
Aviva Fund Services S.A., Luxembourg . . . . .	33827	Jafra Worldwide Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33823
Aviva Funds Sicav, Luxembourg . . . . .	33827	Jafra Worldwide Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33823
Aviva Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	33829	Jinbang Steel Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33828
Best Invest S.A., Larochette . . . . .	33820	Lux Fleesch S.A., Luxembourg . . . . .	33825
Clef de Voûte S.A.H., Luxembourg . . . . .	33812	Luxrévision, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33835
Coiffeur Raffinesse, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	33822	Magalox S.A. . . . .	33840
Cornetlux, S.à r.l., Wiltz . . . . .	33834	Markant Lux S.A., Ettelbruck . . . . .	33818
Corporate Services International S.A., Luxembourg . . . . .	33827	Mateco Location de Nacelles S.A., Luxembourg . . . . .	33835
Crescent Euro Self Storage Investments II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33803	Menara, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33816
Delta Lloyd Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	33828	Mercury Interactive Luxembourg S.A., Keispelt . . . . .	33822
Entwicklung-Technologie und Finanz A.G., Luxembourg . . . . .	33820	Midco S.A.H., Luxembourg . . . . .	33794
F. Massin Consulting S.A., Troisvierges . . . . .	33831	Morley International Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	33827
Falter, GmbH, Luxembourg . . . . .	33813	Never Night Café, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	33801
Falter, GmbH, Luxembourg . . . . .	33813	Nuovo Pignone International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33824
Fiesta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33821	Odil Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33798
Finalta S.A., Luxembourg . . . . .	33834	Odil Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33798
Finmeccanica Finance S.A., Luxembourg . . . . .	33813	Olympia Capital Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	33828
Flavell Divett Mountfield SPRL, Bruxelles . . . . .	33825	Oriflame Cosmetics S.A., Luxembourg . . . . .	33824
G.P.S. S.A., Luxembourg . . . . .	33794	Oriflame Cosmetics S.A., Luxembourg . . . . .	33824
G.P.S. S.A., Luxembourg . . . . .	33794	Pars Financial S.A., Luxembourg . . . . .	33821
GAB Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33835	Piguet Consistent Growth Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	33820
General Electric International Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33823	Ponere S.A., Luxembourg . . . . .	33839
Global Import S.A., Luxembourg . . . . .	33837	Rallye Club Luxembourg, A.s.b.l., Eischen . . . . .	33815
Global Multimedia Associates S.A., Diekirch . . . . .	33795	Raver International S.A., Luxembourg . . . . .	33822
Global Multimedia Associates S.A., Diekirch . . . . .	33796	Resto Services S.A., Luxembourg . . . . .	33821
GM Inter-Est, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33835	Reversfin S.A., Luxembourg . . . . .	33817
Gui Lin, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	33799	Revolux, S.à r.l., Roodt-sur-Syre . . . . .	33834
Gui Lin, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	33800	Run-off Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33794
Helarb S.P.N., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33825		

S.G.S. International S.A., Luxembourg . . . . .	33822	Tilly Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33830
SAC Portfolio Immobiliare Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33824	Tonnerre Participations, S.à r.l., Luxembourg . . .	33828
SC Hagemeyer, Luxembourg . . . . .	33829	UBS Strategy Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	33820
Scarpex S.A., Derenbach . . . . .	33818	V & M International S.A. . . . .	33821
Scarpex S.A., Derenbach . . . . .	33818	Vaubesnard S.A. . . . .	33840
SEDEP, Société Européenne de Presse S.A., Wiltz	33836	Viande Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	33800
SEDEP, Société Européenne de Presse S.A., Wiltz	33837	WZG International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33827
Shara S.A.H., Luxembourg . . . . .	33802	Zerfin S.A., Luxembourg . . . . .	33819
Syre Zahntechnik, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	33818	Zerfin S.A., Luxembourg . . . . .	33819
TDK Europe S.A., Bascharage . . . . .	33824	Zerfin S.A., Luxembourg . . . . .	33819
TDK Recording Media Europe S.A., Bascharage . .	33824	Zurich Invest (Lux), Sicav, Luxembourg . . . . .	33795

**MIDCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 18.999.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 février 2004*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 32, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039922.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**RUN-OFF HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 63.441.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(039605.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**G.P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 70.425.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Signature.

(039784.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**G.P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 70.425.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Signature.

(039782.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**ZURICH INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 66.913.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of ZURICH INVEST (LUX) (the «Company»), will be held at the offices of the Company, on July 26, 2004 at 10.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at March 31, 2004;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the directors;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (03565/584/20)

*The Board of Directors.*

**GLOBAL MULTIMEDIA ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.  
R. C. Diekirch B 97.228.

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GLOBAL MULTIMEDIA ASSOCIATES S.A., avec siège social à 9764 Marnach, 12, rue de Marbourg constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 15 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 879 du 10 juin 2002,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.228,

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59 Kerkhofstraat

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kieffer, apprentie, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Louise Susanne Gordon, épouse de Monsieur Romain Keiser, employée privée, demeurant à L-9833 Dorscheid, 10, an der Haech.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Le transfert du siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Diekirch.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Diekirch.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.15 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 650,- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: W. Francken, L. Gordon, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 mai 2004, vol. 318, fol. 72, case 2.- Reçu 25 euros.

*Le Receveur (signé): G. Biver.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 mai 2004.

A. Holtz.

(901853.3/2724/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2004.

**GLOBAL MULTIMEDIA ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Diekirch B 97.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 mai 2004.

*Pour la société*

A. Holtz

*Notaire*

(901854.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2004.

**ITACA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 82.792.

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ITACA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82.792, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1245 du 28 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 63 du 16 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-François Wartique, employé privé, demeurant à Wavre (Belgique).

Monsieur le président désigne pour secrétaire Mademoiselle Carla Louro, employée privée, demeurant à Niederanven.

L'assemblée choisit pour scrutateur Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les actionnaires déclarent qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle d'actions représentatives du capital social.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les vingt-trois mille cinq cent cinquante (23.550) actions de catégorie A et les cent (100) actions de catégorie B représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à deux millions trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 2.365.000.-), ainsi que les six mille deux cent cinquante (6.250) parts bénéficiaires disposant du droit de vote sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.365.000,- (deux millions trois cent soixante-cinq mille euros) à EUR 3.015.000,- (trois millions quinze mille euros) par la création et l'émission de 6.500 actions nouvelles de catégorie A, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

2.- Souscription et libération partielle en numéraire des actions ainsi créées par l'actionnaire majoritaire.

3.- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Transfert du siège social.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.365.000,- (deux millions trois cent soixante-cinq mille euros) à EUR 3.015.000,- (trois millions quinze mille euros), par la création et l'émission de 6.500 (six mille cinq cents) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à libérer partiellement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de catégorie A existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 6.500 (six mille cinq cents) actions nouvelles de catégorie A, l'actionnaire majoritaire, à savoir Monsieur Patrick Solvay, administrateur de société, demeurant à B-6830 Bouillon (Belgique), Les Amérois, 1.

*Souscription - Libération*

Ensuite Monsieur Patrick Solvay prénommé,  
représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-François Wartique prénommé,  
en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré, par son représentant susnommé, souscrire aux 6.500 (six mille cinq cents) actions nouvelles de catégorie A et les libérer en numéraire à concurrence de 30,77% (trente virgule soixante-dix-sept pour cent) par versement à un compte bancaire au nom de la société ITACA INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) se trouve désormais à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Troisième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trois millions quinze mille euros (EUR 3.015.000,-), représenté par trente mille cinquante (30.050) actions de catégorie A et par cent (100) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Bertrange et de fixer désormais l'adresse de la société à L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social de la société est établi à Bertrange.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. F. Wartique, C. Louro, J. M. Weber, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, vol. 143S, fol. 43, case 4. – Reçu 6.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

M. Thyes-Walch.

(039963.3/233/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**ITACA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 82.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

M. Thyes-Walch.

(039964.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**ODIL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. MAKI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 98.395.

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MAKI HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 195 du 17 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.395.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kathy Marchione, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société MAKI HOLDING S.A. en ODIL HOLDING S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ODIL HOLDING S.A.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> alinéa.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ODIL HOLDING S.A.»  
Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capioux, K. Marchione, S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, vol. 20CS, fol. 92, case 10.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

E. Schlessler.

(038196.3/227/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

**ODIL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. MAKI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 98.395.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

E. Schlessler.

(038197.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

**GUI LIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 31.348.

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée GUI LIN, S.à r.l., avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 6 rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 382, le 21 décembre 1989,

- Modifiée suite à un acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 18 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 356, le 1<sup>er</sup> octobre 1991.

- Modifiée suite à un acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 23 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 476, le 21 octobre 1992.

- Modifiée suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 9 février 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 221, le 14 mai 1993.

- Modifiée suite à un acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 15 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 323, le 14 juillet 1995.

- Modifiée suite à un acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 72, le 10 février 1996.

- Et modifiée suite à un acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 31, le 11 février 2000.

ici représentée par sa gérante technique Madame Xiu Ying Zhu, cuisinière, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 6 avenue des Bains,

fonction à laquelle elle a été nommée suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 9 février 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 221 le 14 mai 1993.

2.- Madame Xiu Ying Zhu, prédiète, en nom personnel.

3.- Monsieur Xiu Min Zhu, cuisinier, demeurant à L-3512 Dudelange, 185 rue de la Libération.

4.- et Monsieur Zhi Yong Zhan, cuisinier, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 6 avenue des Bains,

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société GUI LIN, S.à r.l., se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Madame Xiu Ying Zhu, prédiète . . . . .	375 parts
- Monsieur Xiu Min Zhu, prédiète . . . . .	50 parts
- Monsieur Zhi Yong Zhan, prédiète . . . . .	75 parts

Total: cinq cent parts sociales . . . . . 500 parts

Par les présentes, Monsieur Xiu Min Zhu, prédiète, déclare céder et transporter cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédiète société à Monsieur Zhi Yong Zhan, prédiète, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-), somme que le cédant déclare avoir reçu de la cessionnaire, avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire soussigné, dont bonne et valable quittance.

La société GUI LIN, S.à r.l., prédiète et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société GUI LIN, S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

- Madame Xiu Ying Zhu, prédiète . . . . .	375 parts
- Monsieur Zhi Yong Zhan, prédiète . . . . .	125 parts

Total: cinq cents parts sociales . . . . . 500 parts

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclarés vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Xiu Min Zhu, prédiète de sa fonction de gérant administratif supplémentaire et lui donne quitus de sa gestion.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital de la société de cinq cent mille francs (500.000,- Francs) en Euro, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'Euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999 savoir 40,3399,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante sept cents (12.394,67 Euros) représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (24.78 Euros).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide:

a) d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq euros trente-trois cents (5,33 Euros) en vue d'arrondir le capital social souscrit de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante sept cents euros (12.394,67 Euros) à douze mille quatre cents euros (12.400,- Euros).

b) de supprimer les 500 parts sociales actuelles et de créer 100 parts sociales nouvelles de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- Euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- euros), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

- Madame Xiu Ying Zhu, prénommée . . . . .	75 parts
- Monsieur Zhi Yong Zhan, prénommé . . . . .	25 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

*Quatrième résolution*

Monsieur Zhi Yong Zhan, prénommé, est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

Sa signature n'engage la société que si elle est conjointe avec la signature du gérant technique Madame Xiu Ying Zhu, prédite.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à cinq cents euros (500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Y. Zhu, X. M. Zhu, Z.Y. Zhan, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2004, vol. 896, fol. 60, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2004.

A. Biel.

(036753.3/203/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

**GUI LIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 31.348.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(036755.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

**VIANDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 38.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02250, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour VIANDE LUXEMBOURG S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(038984.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.



**NEVER NIGHT CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 150, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 100.670.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marcelo Nunes De Caldas, ouvrier, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 14 juillet 1965, demeurant à L-2155 Luxembourg/Gasperich, 89, rue Muehlenweg;

2.- Monsieur Jorge Fernando Pereira Fernandes, employé privé, né à Barro/Agueda (Portugal), le 16 janvier 1963, demeurant à L-4281 Esch-sur-Alzette, 47, rue Portland.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NEVER NIGHT CAFE, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui termineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

*Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Marcelo Nunes De Caldas, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
2.- Monsieur Jorge Fernando Pereira Fernandes, prénommé, dix parts sociales. . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Madame Léonor Dias Fernandes, serveuse, née à Wolfach (Allemagne), le 19 mars 1972, demeurant à L-4441 Soleuvre, 246, rue de Metzlerlach.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Jorge Fernando Pereira Fernandes, employé privé, né à Barro/Agueda (Portugal), le 16 janvier 1963, demeurant à L-4281 Esch-sur-Alzette, 47, rue Portland.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-4221 Esch-sur-Alzette, 150, route de Luxembourg.

IV.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: M. Nunes De Caldas, J. F. Pereira Fernandes, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2004, vol. 896, fol. 82, case 3.- Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2004.

F. Kessler.

(038228.3/219/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

### **SHARA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 42.106.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Puran Chand, commerçant, né à Nuh (Inde) le 23 août 1949 demeurant à NL 2287-RE-Rijswijk, Ocarinalaan 160,

ci-après désigné comme «le Soussigné»,

lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1) Qu'il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SHARA S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87 allée Léopold Goebel, ci-après «la Société», inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.106, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 73 du 15 février 1993.

2) Que le capital social, fixé à l'origine à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- Flux), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- Flux) chacune, est donc fixé à ce jour à trente mille neuf cent-quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente virgule quatre-vingt-dix-huit euros (30,98 EUR) chacune.

3) Que le Soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

4) Qu'en tant que seul actionnaire, le Soussigné déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, elle-ci ayant cessé toute activité.

5) Que le Soussigné connaît parfaitement la situation financière de la Société.

6) Que le Soussigné, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

7) Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation du présent acte.

8) Que le soussigné remet au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.

9) Que partant la liquidation de la Société est achevée.

10) Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Chand, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, vol. 143S, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

J.-P. Hencks.

(038082.3/216/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

**CRESCENT EURO SELF STORAGE INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue de Glacis.  
R. C. Luxembourg B 100.681.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

CRESCENT EURO SELF STORAGE US INVESTMENTS II LLC, a company under incorporation, governed by the laws of the Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware, under number SRV 040278711 - 3791216, represented by Mr Tom Loesch, by virtue of a proxy given on April 27, 2004.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

**Chapter I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration****Art. 1. Form - Name**

There is established by the sole shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of CRESCENT EURO SELF STORAGE INVESTMENTS II, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object**

The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules provided by law.

**Chapter II. - Capital - Shares****Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

**Art. 6. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and reduction of capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Chapter III. - Board of directors - Statutory auditors****Art. 9. Board of Directors**

The Company will be managed by a board of managers (referred to as the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors**

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of directors and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers**

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the shareholders at the next vote in writing or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one Director or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

**Chapter IV.- Meeting of shareholders****Art. 17. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the meeting of shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Procedure - Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Directors.

**Chapter V.- Financial Year - Distribution of profits****Art. 20. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

**Art. 21. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 22. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI.- Dissolution - Liquidation****Art. 23. Dissolution - Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

**Chapter VII.- Applicable Law****Art. 24. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
CRESCENT EURO SELF STORAGE US INVESTMENTS II LLC . . . . .	12,500.- EUR	500	12,500.- EUR
Total: . . . . .	12,500.- EUR	500	12,500.- EUR

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

*Transitory Provision*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004.

*Extraordinary general meeting*

The above-named party, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. Resolved to elect the following as Directors for a period ending on the date of approval of the accounts for the financial year 2004:

- Mr Henry A. Thompson, Lawyer, Flat 2+3, 160 Ifield Road, London SW10 9AF, United Kingdom, born in Tanta, Egypt, on November 16, 1951,
- Mr Asim Zafar, Banker, Villa 20 - Gate 59, Al-Qadisiya Avenue, Manama, Bahrain, born in Rawalpindi, Pakistan, on November 21, 1964,
- Mr Muhannad Abdulhassan, Banker, Villa 6, Quraish Street, Block 1, Al-Nuzha 72901, Kuwait, born in Kuwait, Kuwait, on January 1, 1970,
- Mr Olivier Dorier, Company Director, 1, rue de Glacis, L-2012 Luxembourg, born in Saint Rémy, France, on September 25, 1968, and,
- Mr Mohammed Abdul Muiz Chowdhury, Company Director, Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain, born in Sylhet, Bangladesh on December 8, 1967.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending on the date of approval of the accounts for the financial year 2004:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, having its registered office in 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

3. The registered office shall be at 1, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte anglais:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CRESCENT EURO SELF STORAGE US INVESTMENTS II LLC, une société en formation organisée selon les lois de Delaware, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro SRV 040278711 - 3791216, représentée par Maître Tom Loesch, en vertu d'une procuration délivrée le 27 avril 2004.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup>. - Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi su 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination CRESCENT EURO SELF STORAGE INVESTMENTS II, S.à r.l.

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

#### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des Entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe. Les Entreprises et les Filiales Intermédiaires constitueront les filiales (les «Filiales»).

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant de nature directement ou indirectement à son objet.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

## **Chapitre II.- Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

### **Art. 6. Parts Sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cession ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

### **Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## **Chapitre III.- Conseil d'Administration - Commissaire aux Comptes**

### **Art. 9. Conseil d'Administration**

La Société est administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminant leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.



Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Chapitre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 17. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Administrateurs aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil d'Administration, ou à défaut, par le ou les commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associées en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Procédure - Vote**

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil d'Administration.

**Chapitre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices****Art. 20. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 21. Approbation des comptes annuels**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tous associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**Art. 22. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation****Art. 23. Dissolution - Liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

**Chapitre VII.- Loi applicable****Art. 24. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
CRESCENT EURO SELF STORAGE US INVESTMENTS LLC . . . . .	12.500,- EUR	500	12.500,- EUR
Total: . . . . .	12.500,- EUR	500	12.500,- EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2004.

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs pour une période prenant fin lors de l'approbation des comptes pour l'année sociale 2004:

- Monsieur Henry A. Thompson, juriste, Flat 2+3, 160 Ifield Road, Londres SW10 9 AF, Royaume-Uni, né à Tanta, Égypte le 16 novembre 1951,
- Monsieur Asim Zafar, banquier, Villa 20, Gate 59, Al-Qadisiya Avenue, Manama 332, Bahrain, né à Rawalpindi, Pakistan, le 21 novembre 1964,
- Monsieur Muhannad Abdulhassan, banquier, Villa 6, Quraish Street, Block 1, Al-Nuzha 72901, Kuwait, né à Koweït, Koweït, le 1<sup>er</sup> janvier 1970,
- Monsieur Olivier Dorier, administrateur de sociétés, 1, rue de Glacis, L-2012 Luxembourg, né à Saint Rémy, France, le 25 septembre 1968, et,
- Monsieur Mohammed Abdul Muiz Chowdhury, administrateur de sociétés, Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain, né à Sylhet, Bangladesh, le 8 décembre 1967.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires indépendants et décide de nommer la suivante pour une période prenant fin lors de l'approbation des comptes pour l'année sociale 2004:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

3. Le siège social est fixé au 1, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2004, vol. 885, fol. 24, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038483.3/239/527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

### **ALCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 48.534.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Carlos Manuel Manso Marques, gérant de société, demeurant à L-5290 Neuhausgen, 56, rue Principale.

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée ALCA, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 19 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 503 du 5 décembre 1994,

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.534;

- qu'elle a un capital de 500.000,- LUF divisé en 100 parts sociales de 5.000,- LUF chacune,

- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée ALCA, S.à r.l. avec siège social à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue, ainsi qu'il résulte des statuts de la société publiée comme prédit et d'une cession de parts sous seing privé datée de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1998, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 15 mai 1998, aux termes de laquelle Monsieur Alcino De Araujo Guedes, demeurant à Bereldange, associé et gérant de la société, lui a cédé ses 50 parts sociales de ladite société, ce dont acceptation a été donnée pour compte de la société.

Ensuite le comparant prénommé, en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ALCA, S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'adapter la monnaie d'expression du capital social de la société à l'euro au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- faisant pour 500.000,- LUF un capital de 12.394,68 EUR, et de fixer la valeur de la part sociale à 123,94 EUR.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide, en conséquence de la cession de parts ci-avant mentionnée et de la conversion de la monnaie d'expression du capital, de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit centimes (12.394,68 EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quatorze centimes (123,94 EUR) chacune entièrement libérées et souscrites par l'associé unique, Monsieur Carlos Manuel Manso Marques, gérant de société, demeurant à L-5290 Neuhausgen, 56, rue Principale.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide, pour autant que de besoin, de confirmer:

- la démission de Monsieur Alcino De Araujo Guedes de ses fonctions de gérant consécutivement à la prédite cession de parts sous seing privée du 1<sup>er</sup> février 1998, avec pleine et entière décharge, ainsi que
- la nomination de Monsieur Carlos Manuel Manso Marques prénommé, en qualité de gérant unique avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Manso, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, vol. 20CS, fol. 99, case 12.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 mai 2004.

M. Decker.

(039307.3/241/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**ALCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 48.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 mai 2004.

*Pour la société*

M<sup>e</sup> M. Decker

*Notaire*

(039309.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**CLEF DE VOUTE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.775.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire de la société.

L'Assemblée prend également acte et accepte, que le mandat conféré en son temps à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., prend fin à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2000.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CLEF DE VOUTE S.A.

S. Vandi / A. Belardi

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02701. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038873.3/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**FALTER, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 86.850.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Signature.

(038789.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**FALTER, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 86.850.

*Extrait des résolutions et décisions prises par les associés pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2002*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002;
- de reporter la perte de l'exercice au 31 décembre 2002 sur les exercices suivants;
- de donner décharge aux gérants M. Herbert Falter et M. Michael Falter pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour FALTER, GmbH

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038793.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**FINMECCANICA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.184.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004*

*Résolution*

Leur mandat venant à échéance l'Assemblée décide d'élire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période de 3 ans venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- M. Paolo Santoponte, Dirigeant de FINMECCANICA S.P.A., demeurant à Rome, Italie, Administrateur
- M. Luigi Calabria, Dirigeant de FINMECCANICA S.P.A., demeurant à Rome, Italie, Administrateur
- M. Umberto D'Agostino, Administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie, Administrateur
- M. Federico Bonaiuto, Dirigeant de FINMECCANICA S.P.A., demeurant à Rome, Italie, Administrateur
- M. Claudio De Giovanni, Dirigeant de FINMECCANICA S.P.A., demeurant à Rome, Italie, Administrateur
- M. Andrew Simms, Directeur de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur.
- M. Lino Berti, Directeur-Adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

M. Aldo Ranchino, Dirigeant de FINMECCANICA S.P.A., demeurant à Rome, Italie

Leur mandat venant à échéance, l'Assemblée décide d'élire le Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2004.

Société de certification du bilan:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINMECCANICA FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039440.3/024/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 72.429.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and four, on the twenty first day of April.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange.

There appeared:

IMMOEURO.COM NETHERLANDS HOLDING B.V., a Dutch limited liability company with registered office in NL-1017 BR Amsterdam (The Netherlands), Herengracht 425-429, registered at the Register of Companies of Amsterdam under registration number 34124198, represented by its liquidator, Mr Erik Jan Bink, born in Utrecht (The Netherlands) on April 26, 1958, residing at NL-3633 VZ Vreeland (The Netherlands), Boslaan 21, appointed by resolution of the general meeting of the Shareholders on February 12, 2004, duly registered at the Register of Companies of Amsterdam,

hereby represented by Mr Laurent Fisch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 7, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

I.- That the appearing party, is the sole shareholder of IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, (the «Company») incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), dated November 15, 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 13 of January 5, 2000,

filed in the registre de commerce et des sociétés at Luxembourg RCS Number B 72.429.

II.- That the share capital of the Company IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred shares (500) with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, fully paid up;

III.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company since a transfer agreement of shares dated February 8, 2000, of which an extract has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 348 of May 16, 2000, through its liquidator, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- That the appearing party, declares:

- that all assets of the Company have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- that it will, regarding possible liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, irrevocably assume all liabilities of the Company, as if they had always been its own.

With the result that the liquidation of the Company is thus deemed terminated without prejudice of the rights of any third party.

VI.- That as a consequence of such dissolution full discharge is granted to the manager, IMMOEURO.COM NETHERLANDS HOLDING B.V., for the carrying out of its mandate up to the date of this deed, and the Company is dissolved;

VII.- That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company;

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Nous, Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

IMMOEURO.COM NETHERLANDS HOLDING B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-1017 BR Amsterdam (Pays-Bas), 425-429 Herengracht, inscrite au registre de commerce d'Amsterdam, sous le numéro 34124198, agissant par son liquidateur, Monsieur Erik Jan Bink, né à Utrecht (Pays-Bas), le 26 avril 1958, demeurant à NL-3633 VZ Vreeland (Pays-Bas), 21 Boslaan, à ce nommé par une décision de l'assemblée générale de l'associé unique du 12 février 2004, dûment enregistrée au registre de commerce d'Amsterdam,

ici représentée par son mandataire spécial, Monsieur Laurent Fisch, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 avril 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit:

I.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 13 du 5 janvier 2000.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III.- Que la comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société depuis une cession de parts, en date du 8 février 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 348 du 16 mai 2000, par son liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société:

IV.- Que la comparante en tant qu'associée unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et à la dissolution de la Société.

V.- Que la comparante déclare:

- Que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;
- Que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- Que, relativement à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, elle en assume irrévocablement la charge comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

Que de la sorte la liquidation censée faite de la Société est ainsi achevée, sans préjudice des droits des tiers.

VI.- Que par suite de cette dissolution décharge pleine et entière est accordée au gérant, IMMOEURO.COM NETHERLANDS HOLDING B.V., pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi de la version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Fisch, M. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, vol. 20CS, fol. 99, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 14 mai 2004.

M. Decker.

(038951.3/241/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

### **RALLYE CLUB LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8467 Eischen, 1, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg F 513.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 mai 2004, la composition du nouveau comité est la suivante:

Président:	Hermann Nico, 7A, rue de l'Ecole, L-8466 Eischen
Secrétaire:	Schreiber-Gilles Edmée, 4, rue du Bois, L-8463 Eischen
Trésorier:	Scheuren Romain, 15, rue du Cimetière, L-4974 Dippach
Membres:	Rasqui Guy, 21, rue de Waltzing, L-8478 Eischen
	Schreiber Pascal, 4, rue du Bois, L-8463 Eischen
	Stammet Georges, 28, rue de l'Hôpital, L-4137 Esch-sur-Alzett
	Baustert Marc, 2, Scheiweswies, L-8551 Noerdange

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 mai 2004 nos statuts sont modifiés comme suit:

#### **Chapitre 1<sup>er</sup>**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association dénommée RALLYE CLUB LUXEMBOURG, A.s.b.l., avec son siège social établi à L-8467 Eischen, 1, rue de l'Eglise (Café des Sports) à durée illimitée poursuit les buts suivants:

#### **Chapitre 3**

**Art. 7.** La cotisation pour les membres associés et honoraires ne peut être supérieure à 25 EUR par an.

Toute augmentation des cotisations doit être approuvée par un vote à la majorité des 2/3 des Membres présents ou représentés dans le comité en fonction.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02891. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(038345.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

**MENARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 100.748.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société W@RM.UP S.A., société anonyme, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 87.248,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le

La procuration après avoir été paraphée ne varietur reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MENARA, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes sortes d'assistance et de prestations de services administratives, l'achat et la vente de tous produits alimentaires et non-alimentaires, l'importation et exportation de biens, l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

La société peut également exercer l'exploitation de tous droits d'auteurs en matière audio-visuels et toute autre manière ainsi qu'exercer toute activité d'intermédiaire et agence artistique.

La société peut notamment contracter tous prêts ou crédits, même hypothécaires, en vue du financement de ses acquisitions ou de ses gestions, et se porter caution solidaire et hypothécaire pour tous tiers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables. A des non-associés, elles ne peuvent être ni cédées entre vifs ni transmises à cause de mort que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Si la société ne comprend qu'un seul associé, la cession entre vifs ou la transmission à cause de mort est libre.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant ou d'un gérant, y compris pour les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière, et y compris la constitution de caution pour tous tiers.



**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2004.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 2.000,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un.
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Kristian Groke, Expert Comptable, né le 1<sup>er</sup> avril 1964 à Hambourg (Allemagne), demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

La société sera représentée pour toute transaction par la signature individuelle du gérant de la société.

- Le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R.Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 50, case 2.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

J.-P. Hencks.

(039383.3/216/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**REVERSFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.917.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire de la société.

L'Assemblée prend également acte et accepte, que le mandat conféré en son temps à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., prend fin à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2000.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention et réquisition aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

REVERSFIN S.A.

S. Vandt / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038874.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**SCARPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R. C. Diekirch B 93.378.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

(901764.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mai 2004.

---

**SCARPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R. C. Diekirch B 93.378.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

(901776.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mai 2004.

---

**SYRE ZAHNTECHNIK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.794.

*Beschluss der Gesellschafterversammlung*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen Folgendes:

Der mit Wirkung vom heutigen Tage erklärte Rücktritt des technischen Geschäftsführers der Gesellschaft, Herr Bruno Thiel, wohnhaft in Bahnhofstrasse 21, D-55776 Frauenberg, wird angenommen.

Ihm wird für seine Tätigkeit die Entlastung erteilt.

Mit Wirkung vom heutigen Tage wird zum neuen technischen Geschäftsführer Herr Bazi Nezamdoust, wohnhaft in Moselstrasse 42, D-54441 Wellen, ernannt.

Wasserbillig, den 1. Mai 2004.

A. Syre / R. Syre

*Gesellschafter / Gesellschafter*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02158. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037126.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

---

**MARKANT LUX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9063 Ettelbruck, place Marie-Adeläide.

H. R. Luxemburg B 70.512.

*Auszug aus den Beschlüssen der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 29. März 2004 in Luxemburg*

Die Versammlung nimmt folgende Beschlüsse:

Es wurde einstimmig beschlossen, Frau Béatrice Hegoburu und Frau Esther Berchem als «Gérant technique» zu ernennen.

Frau Hegoburu wird als, «gérant technique» für die Märkte in Ettelbrück, Differdange, Gasperich, Wiltz und Bonnevoie ernannt.

Frau Esther Berchem wird als «gérant technique» für die Märkte in Esch (rue de l'Alzette und rue de Belvaux) Ellange und Grevenmacher ernannt.

Es wird einstimmig beschlossen, dass für die genannten Märkte die Gesellschaft jeweils durch die gemeinsame Unterschrift des betreffenden «gérant technique» zusammen mit zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet wird.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01240. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038336.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

---

**ZERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 43.784.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

*Le mandataire*

Signatures

(039070.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**ZERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 43.784.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 6 mai 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ZERFIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte annuelle reportée . . . . . EUR 503.034,63

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003;

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à renouveler le mandat de M. Maurizio Fumagalli en qualité d'Administrateur-Délégué de la société.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

M. Fumagalli

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02876. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039071.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**ZERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 43.784.

—  
*Extrait des Minutes du Conseil d'Administration, qui s'est tenue le 6 mai 2004*

Au Conseil d'Administration de ZERFIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de M. Maurizio Fumagalli, ayant son adresse professionnelle à Via Privata Eden Fumagalli - 20047 Brugherio (Italie), en tant qu'Administrateur-Délégué de la société.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

A. Fumagalli / S. Fumagalli

*Administrateur / Administrateur*

(039072.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**A PRO-PEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 18, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 61.744.

—  
Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 18 mai 2004.

Signature.

(039281.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**BEST INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 95.997.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour la société*

R. Gokke

*Le domiciliataire*

(039082.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**UBS STRATEGY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.898.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AP04772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

*Pour UBS STRATEGY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / I. Asseray

*Associate Director / Director*

(039039.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**ENTWICKLUNG-TECHNOLOGIE UND FINANZ A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, 18, rue de Vianden.  
R. C. Luxembourg B 61.946.

- Messieurs Sandro Capuzzo, Serge Krancenblum et François Mesenburg ont démissionné de leur mandat d'Administrateur suivant lettres de démission du 13 décembre 2002 avec effet immédiat.

- La société FIN-CONTROLE S.A., a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes suivant lettre de démission du 13 décembre 2002 avec effet immédiat.

- Le siège social de la société a été transféré le 18 décembre 2002 du 23, avenue Monterey L-2086 au 18, rue de Vianden, L-2017 Luxembourg.

*Pour ENTWICKLUNG-TECHNOLOGIE UND FINANZ A.G.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

*Ancien domiciliataire*

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02014. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039045.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**PIGUET CONSISTENT GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R. C. Luxembourg B 61.807.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AQ02856, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(039107.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**RESTO SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 58.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02557, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour RESTO SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039083.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**V & M INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 81.691.

EXTRAIT

Les administrateurs, Messieurs Rolfi Kandiotti et Jean-Gabriel Serres et FIPS S.A. ainsi que le commissaire aux comptes CODEJA S.A., ont démissionné et le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039161.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**PARS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 34.314.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2002*

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
2. Le capital social de la société de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras) est converti en EUR 516.456,90 (cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents) représenté par 250.000 actions sans désignation de valeur nominale.
3. L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social de la société est fixé à EUR 516.456,90, représenté par 250.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039216.3/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**FIESTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social:L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.927.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

FIESTA, S.à r.l.

Signatures

Gérants

(039284.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**COIFFEUR RAFFINESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 55.784.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 18 mai 2004.

Signature.

(039282.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**RAVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 66.938.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

RAVER INTERNATIONAL S.A.

M-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

*Administrateur / Administrateur*

(039291.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**S.G.S. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.710.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

*Pour S.G.S. INTERNATIONAL S.A.*

Signature

(039329.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MERCURY INTERACTIVE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehler.  
R. C. Luxembourg B 86.558.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société du 10 mai 2004*

L'assemblée décide:

\* de révoquer et d'accorder décharge à Monsieur Oren Modai et Monsieur Uzi Sasson pour l'exécution de leur mandat en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

\* de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Christian Bové, né le 20 décembre 1963 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement à c/o KOC, 80A, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt;

- Monsieur Bryan Le Blanc, né le 10 février 1967 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 379 North Whisman Avenue, Mountain View, CA 94043, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2006.

Depuis, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Christian Bové;

- Monsieur Bryan Le Blanc, et

- Madame Susan Skaer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

MERCURY INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039567.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 2.439.480,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 62.841.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004*

1. L'Assemblée Générale approuve le bilan, le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et constate que le résultat s'élève à 0,- EUR.
2. L'Assemblée Générale donne décharge aux gérants pour l'exercice 2003.
3. L'Assemblée Générale nomme comme gérants:

*Gérant A*

Stephen M. Parks, né le 23 février 1958, à Illinois, USA, avec adresse professionnelle à 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, Etats-Unis.

*Gérant B*

Teunis Chr. Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas avec adresse professionnelle à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.M. Parks / T.C. Akkerman.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02165. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039513.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.799.

**RECTIFICATIF**

Suite à une erreur administrative, le texte existant de la rubrique «Dénomination, Siège Social», concernant le siège social, est à modifier comme suit:

L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Pour réquisition

HALSEY GROUP, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

K. Segers / C. Gammal

*Gérante / Membre du Comité Exécutif*

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02938. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(039537.3/230/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.799.

Suite à un acte reçu par M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 avril 2004 ayant changé la dénomination sociale de l'associé CDRJ NORTH ATLANTIC (LUX), S.à r.l. en JAFRA S.A., il y a lieu de procéder à une modification afférente de ce nom dans la composition des associés de la présente société.

Pour réquisition

A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02937. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(039547.3/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**TDK RECORDING MEDIA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 31.373.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039534.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**TDK EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 67.690.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039536.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.045.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signature.

(039497.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 88.509.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(039607.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**ORIFLAME COSMETICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 8.835.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03239, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039542.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**ORIFLAME COSMETICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 8.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039543.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---



**FLAVELL DIVETT MOUNTFIELD SPRL, Société privée à responsabilité limitée.**

Siège social: B-1130 Bruxelles, 40, avenue du Bourget.

*Décision du Gérant du 29 mars 2004*

Le gérant unique de la société, Monsieur Roderick Flavell, déclare ce qui suit:  
 La société envisage de transférer son siège social et l'ensemble de ses activités au Grand-Duché de Luxembourg à l'adresse suivante: 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.  
 Ensuite, le gérant unique prend la décision suivante:

*Décision*

Au vue de ce qui précède, décision est prise de la fermeture de la succursale FDM LUXEMBOURG, S.à r.l., R. C.: B 76.963, en date de la création de FDM LUXEMBOURG S.A.

Décision prise à la date mentionnée ci-dessus.

R. Flavell

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01483. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038435.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**LUX FLEESCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 47.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour LUX FLEESCH S.A.*

ECOGEST S.A.

Signature

(038986.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**HELARB S.P.N., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HELARB INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.666.

In the year two thousand four, on the fifth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Mr Ali Al-Radwan, lawyer, residing at Khaldiah Street, Block 3, 56 House, Khaldiah, Kuwait,  
 - Mrs Klara Scheidegger, consultant, residing at La Lôche, CH-1070 Puidoux, Switzerland,  
 both here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on March 23, 2004.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. Mr Ali Al-Radwan and Mrs Klara Scheidegger are the only shareholders of HELARB INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 92.666, incorporated pursuant to a notarial deed on March 28, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 25, 2003, number 452 (the Company).

II. the agenda of the general meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company into HELARB S.P.N., S.à r.l.;
2. Amendment of article 4. of the articles of association of the Company.

III. The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to change, with immediate effect, the name of the Company into HELARB S.P.N., S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders resolve to amend article 4. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name HELARB S.P.N., S.à r.l.».

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Ali Al-Radwan, juriste, demeurant à Khaldiah Street, Block 3, 56 House, Khaldiah, Koweit,  
- Madame Klara Scheidegger, consultante, demeurant à La Lôche, CH-1070 Puidoux, Suisse,  
chacun représenté par Maître Vivian Walry, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 23 mars 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrites ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Monsieur Ali Al-Radwan et Madame Klara Scheidegger sont les seuls associés de HELARB INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.666, constituée suivant acte notarié en date du 28 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 avril 2003, numéro 452 (la Société).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en HELARB S.P.N., S.à r.l.;
2. Modification de l'article 4. des statuts de la Société.

III. Les associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société en HELARB S.P.N., S.à r.l.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de HELARB S.P.N., S.à r.l.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2004, vol. 883, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038675.3/239/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**HELARB S.P.N., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HELARB INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 92.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038676.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**AVIVA ALTERNATIVE FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 93.335.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039558.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**AVIVA FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 25.708.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039559.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MORLEY INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 66.614.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039560.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 31.298.

*Extrait du procès-verbal d'une décision du conseil d'administration prise le 1<sup>er</sup> avril 2004*

Le 1<sup>er</sup> avril 2004, le siège social est transféré au 152 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg. Cette décision fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039324.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**AVIVA FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 32.640.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039561.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**WZG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 90.077.

Le bilan pour la période du 21 novembre 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(039610.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**TONNERRE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.904.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(039613.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.789.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(039616.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**JINBANG STEEL LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 99.846.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 5 mai 2004*

L'associé unique décide:

- de nommer Mme Laurence Magloire, avec adresse professionnelle à 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

JINBANG STEEL LUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03450. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039549.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 74.178.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039555.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**AVIVA CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 81.745.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039556.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**AVIVA HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.163.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039557.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**SC HAGEMEIER, Zivilgesellschaft.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

H. R. Luxemburg E 271.

**AUSZUG**

In der Generalversammlung der Gesellschafter der SC HAGEMEIER welchem am 30. Juni 2000, am Gesellschaftsitz abgehalten wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung nimmt die Rücktrittserklärung der Verwalterin Frau Wilhelmine Romberg zur Kenntnis, nimmt diese an und erteilt ihr Entlastung für die gesamte Dauer ihrer Geschäftsführung.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung ernennt Fräulein Martine Schaeffer, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, und Herr Nicolas Schaeffer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg, als neue Geschäftsführer der Gesellschaft, mit kollektiver Zeichnungsbefugnis.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung gibt des weiteren den neuen Geschäftsführern die Befugnis einen Auszug der Beschlüsse dieser Gesellschafterversammlung zu erstellen.

Luxembourg, den 19. Juli 2000.

Für gleichlautenden Auszug

N. Schaeffer / M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039181.3/273/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**AMERICAN-PRESSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 22bis, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 100.777.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le seize avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Rosa Schiavone, indépendante, née le 31 mars 1978 à Ettelbrück, demeurant à L-3616 Kayl, 45 rue du Commerce.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue, savoir:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le nettoyage à sec, blanchissement et repassage, ainsi que le commerce d'articles textiles, de vêtements, d'articles de mercerie, de bonneterie et de laine.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de AMERICAN-PRESSING, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

**Art. 7.** Les cent parts sociales sont souscrites en espèces par Mademoiselle Rosa Schiavone, prédiète.

Total: cent parts sociales ..... 100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ sept cent quarante-cinq euros (745,- EUR).

#### *Décision*

Et de suite, l'unique associée a pris les décisions suivantes:

1.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Rosa Schiavone, prédiète.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

3.- Le siège social est établi à L-4276 Esch-sur-Alzette, 22Bis, rue Pasteur.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Schiavone, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2004, vol. 896, fol. 75, case 12.- Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2004.

A. Biel.

(039792.3/203/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

### **TILLY HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 52.635.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01118, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039716.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**F. MASSIN CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.

R. C. Diekirch B 100.760.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francis Marie Joseph Massin, ingénieur, né à Auderghem (Belgique), le 7 décembre 1954, demeurant à B-4682 Oupeye, 44, rue Amry

2.- Monsieur Laurent Pierre Elisabeth Massin, employé privé, né à Cardiff (Grande-Bretagne), le 17 décembre 1980, demeurant à B-4682 Oupeye, 44, rue Amry,

ici représenté par Monsieur Alain Charlier, expert-comptable, demeurant à B-4960 Malmédy, 1/M, Cligneval, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Oupeye le 10 mai 2004

3.- Monsieur Julien Henri François Massin, étudiant, né à La Louvière (Belgique), le 28 décembre 1984, demeurant à B-4682 Oupeye, 44, rue Amry

ici représenté par Monsieur Alain Charlier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Oupeye le 10 mai 2004

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles,

Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de F. MASSIN CONSULTING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Troisvierges.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet les conseils relevant de la profession d'ingénieur, ainsi que les activités connexes de management liées à cette profession.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

**Art. 11.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il se sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### **Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de mai chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 17.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 18.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.



**Art. 19.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Art. 21. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Francis Massin, prénommé, trois cents actions. ....	300
2.- Monsieur Laurent Massin, prénommé, cinq actions . . . . .	5
3.- Monsieur Julien Massin, prénommé, cinq actions . . . . .	5
Total: trois cent dix actions. ....	310

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Coût - Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800,- euros.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Francis Marie Joseph Massin, ingénieur, né à Auderghem (Belgique), le 7 décembre 1954, demeurant à B-4682 Oupeye, 44, rue Amry
  - b) Monsieur Laurent Pierre Elisabeth Massin, employé privé, né à Cardiff (Grande-Bretagne), le 17 décembre 1980, demeurant à B-4682 Oupeye, 44, rue Amry
  - c) Monsieur Julien Henri François Massin, étudiant, né à La Louvière (Belgique), le 28 décembre 1984, demeurant à B-4682 Oupeye, 44, rue Amry
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes  
Monsieur Alain Charlier, expert-comptable, né à Visé (Belgique), le 15 juillet 1954, demeurant à B-4960 Malmédy, 1/ M, Cligneval
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire sont exercés à titre gratuit.
- 6) Le siège social est fixé à L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.
- 7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme

a) Monsieur Francis Marie Joseph Massin, ingénieur, né à Auderghem (Belgique), le 7 décembre 1954, demeurant à B-4682 Oupeye, 44, rue Amry

b) Monsieur Laurent Pierre Elisabeth Massin, employé privé, né à Cardiff (Grande-Bretagne), le 17 décembre 1980, demeurant à B-4682 Oupeye, 44, rue Amry

ici représenté comme prèdit,

c) Monsieur Julien Henri François Massin, étudiant, né à La Louvière (Belgique), le 28 décembre 1984, demeurant à B-4682 Oupeye, 44, rue Amry

ici représenté comme prèdit.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considèrer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délegué Monsieur Francis Massin, prènommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prènom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Charlier, F. Massin, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 mai 2004, vol. 318, fol. 72, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 mai 2004.

A. Holtz.

(901851.3/2724/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2004.

**CORNETLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 2.569.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

(901782.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mai 2004.

**REVOLUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6911 Roodt-sur-Syre, 19, route de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 47.842.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01124, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039717.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**FINALTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 80.538.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 février 2004*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 32, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039872.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**MATECO LOCATION DE NACELLES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.

R. C. Luxembourg B 56.496.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01139, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039719.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**GM INTER-EST, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 24, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 59.650.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01132, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039720.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**LUXREVISION, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 40.124.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039718.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**JACMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 45.266.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 février 2004*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 32, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00573. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039977.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**GAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 23.379.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 février 2004*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 32, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00574. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039975.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**SEDEP, SOCIETE EUROPEENNE DE PRESSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.  
R. C. Diekirch B 99.240.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.  
Par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE PRESSE S.A., en abrégé SEDEP S.A. avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 22, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 1 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 503 du 1<sup>er</sup> juillet 1999,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.240.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Laurent Scotto Di Carlo, imprimeur, demeurant à B-5600 Surice, 13, rue du Bois Lorain

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, apprentie, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Baetens, secrétaire, demeurant à B-5600 Surice, 13, rue du Bois Lorain

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Le transfert du siège de la société de Crendal à L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine, la possibilité de disposer de sièges d'exploitation à une adresse autre que le siège social et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Wiltz. La société est en droit d'ouvrir des sièges d'exploitation à une adresse autre que le siège social.»

2. Démission de l'administrateur Monsieur Pascal Bakkers avec décharge.

3. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Pascal Scotto Di Carlo.

4. Démission du commissaire aux comptes Monsieur Georges Gerard avec décharge.

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Luc Louis.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Crendal à L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine, de pouvoir disposer de sièges d'exploitation à une adresse autre que le siège social et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Wiltz. La société est en droit d'ouvrir des sièges d'exploitation à une adresse autre que le siège social.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Pascal Bakkers et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005:

- Monsieur Pascal Scotto Di Carlo, administrateur de sociétés, né à Montignies-Sur-Sambre (Belgique), le 1<sup>er</sup> novembre 1969, demeurant à B-6010 Charleroi, 8, rue de Villers.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes Monsieur Georges Gerard et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005:

- Monsieur Jean Luc Louis, comptable, né à Luluabourg (Congo), le 6 novembre 1957, demeurant à B-4400 Flémalle, 299/A, route de Souxhon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 825,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, pré-noms usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: L. Scotto, V. Baetens, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2004, vol. 318, fol. 70, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Biver.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 mai 2004.

A. Holtz.

(901737.3/2724/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mai 2004.

**SEDEP, SOCIETE EUROPEENNE DE PRESSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.

R. C. Diekirch B 99.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 mai 2004.

*Pour la société*

A. Holtz

*Le notaire*

(901738.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mai 2004.

**GLOBAL IMPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 100.729.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664,

2) La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, ayant son siège social à Londres W1X 8HL, 2, Lansdowne Row # 233, Berkley Square, inscrite au Companies House à Cardiff le 13 juillet 1999 sous le numéro 3806063, lesquelles sociétés sont ici représentées par leur administrateur-délégué Monsieur José Jumeaux, administrateur de société, demeurant à L-2444 Luxembourg, 36A, Côte d'Eich.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL IMPORT S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., prédite, quatre-vingt actions . . . . .	80
2) La société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, prédite, vingt actions . . . . .	20
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

*Constatation*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664.

2) La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, ayant son siège social à Londres W1X 8HL, 2, Lansdowne Row # 233, Berkley Square, inscrite au Companies House à Cardiff le 13 juillet 1999 sous le numéro 3806063.

3) Monsieur José Jumeaux, administrateur de société, né à Alfortville/ France, le 5 février 1958, demeurant à L-2444 Luxembourg, 36A, Côte d'Eich.

Monsieur José Jumeaux est nommé Administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Est nommée commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au IBC International Business Company à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2009.

- 2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Jumeaux, J.-P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, vol. 21CS, fol. 10, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(039129.3/216/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**PONERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.878.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire de la société.

L'Assemblée prend également acte et accepte, que le mandat conféré en son temps à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. prend fin à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2000.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour réquisition et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PONERE S.A.

S. Vandt / R. Szymanski

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02698. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038875.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**VAUBESNARD S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 74.287.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 27 décembre 2000 entre la société et la société civile KMPG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

*Pour VAUBESNARD S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04428. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039844.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**IPMC, INTERNATIONAL PARTICIPATION AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A.,  
Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 64.805.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 27 décembre 2000 entre la société et la société civile KMPG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

*Pour IPMC, INTERNATIONAL PARTICIPATION AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04409. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039833.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**MAGALOX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 61.452.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 27 décembre 2000 entre la société et la société civile KMPG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

*Pour MAGALOX S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04411. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039835.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---